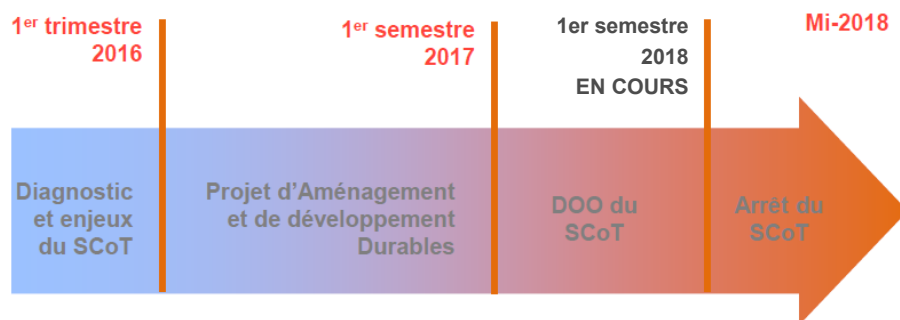


## Où en est la révision du SCoT ?

Décidée par délibération du Conseil Syndical du SCoT en mai 2013, la révision du SCoT a pour but de le mettre en conformité avec les récentes évolutions réglementaires (Loi Grenelle, Loi ALUR etc...), prendre en compte les évolutions de son périmètre (passage à 80 communes) et intégrer l'arrivée de nouveaux équipements structurants telles que la ligne LGV et la gare TGV Manduel - Redessan.

### Le calendrier prévisionnel de la procédure



Les travaux sur le PADD ont occupé l'année 2016 et le début d'année 2017.

La rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) a démarré et se prolongera jusqu'en décembre.

### Les évènements marquants depuis juillet 2016

- ⇒ 6 ateliers thématiques entre octobre et novembre 2016 sur le PADD.
- ⇒ 1 forum en décembre 2016 sur le PADD.
- ⇒ Le débat en Conseil Syndical du SCoT sur le projet de PADD le 26 juin 2017.
- ⇒ 4 réunions publiques de présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement entre octobre et novembre 2016.
- ⇒ La Trame Verte et Bleue identifiée en collaboration avec les intercommunalités.
- ⇒ 1 questionnaire adressé à toutes les communes du territoire pour connaître leurs capacités foncières et leurs projections d'accueil de population d'ici 2030.
- ⇒ 1<sup>ère</sup> exposition itinérante de la révision en tournée dans chacun des sièges des intercommunalités entre mai et octobre 2017.
- ⇒ 4 comités de rédaction réalisés sur le DOO depuis le mois d'avril 2017.
- ⇒ 3 comités techniques.



A gauche: atelier de travail sur le PADD à Aubord le 3 novembre 2016  
A droite: exposition itinérante au siège de la Communauté de Beaucaire Terre d'Argence

### Les prochaines étapes de la révision

- Traduction du PADD dans le Document d'Orientations et d'Objectifs
- 4 comités de rédaction sur le Document d'Orientations et d'Objectifs
- 4 comités techniques
- 1 séminaire sur le Document d'Orientations et d'Objectifs
- 4 réunions publiques de présentation du PADD entre le 10 octobre et le 7 novembre 2017
- Arrêt prévu fin premier semestre 2018

# Le PADD : Un projet pour le territoire à 2030

Le PADD est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. C'est un document fondateur du SCoT puisqu'il expose la stratégie d'aménagement choisie par les élus en concertation avec les acteurs du territoire. Il repose sur des orientations qui répondent aux défis et aux besoins du territoire, identifiés lors du diagnostic.

Le PADD est la « clé de voute » du SCoT, il fixe les grandes orientations d'aménagement à partir desquelles sont déclinées des « règles » dans le document d'orientations et d'objectifs.

Véritable projet politique du territoire à l'horizon 2030, il aborde les politiques publiques d'urbanisme, de logement, transports et déplacement, de développement économique et installation commerciale, de protection et mise en valeur de l'environnement, des paysages et des ressources. Il définit notamment la Trame Verte et Bleue du territoire, son armature urbaine et économique et les objectifs de production de logements.

Construit à l'issu d'un processus participatif (11 ateliers et 2 forums), le PADD du SCoT du Sud du Gard expose les orientations partagées par l'ensemble des acteurs.

## Le PADD repose sur 5 principes fondateurs

### 1 OBJECTIF PARTAGE

maintenir la qualité du cadre de vie du territoire et en faire un vecteur d'attractivité et bien-être pour ses résidents et usagers.

### 1 IMPERATIF

s'appuyer sur l'identité plurielle du territoire et la valoriser: sa variété de paysages, de cultures, de sensibilités environnementales...

### 1 REALITE

le territoire est attractif. le SCoT doit anticiper le développement et l'encadrer de manière à limiter ses impacts environnementaux, socio-économiques...

### 1 AMBITION

renforcer le rôle de « porte d'entrée » de la Région Occitanie et de carrefour entre le couloir rhodanien et l'arc méditerranéen pour ancrer un développement économique porteur d'emplois

### 1 ECHEANCE

Le PADD fixe des orientations à l'horizon 2030

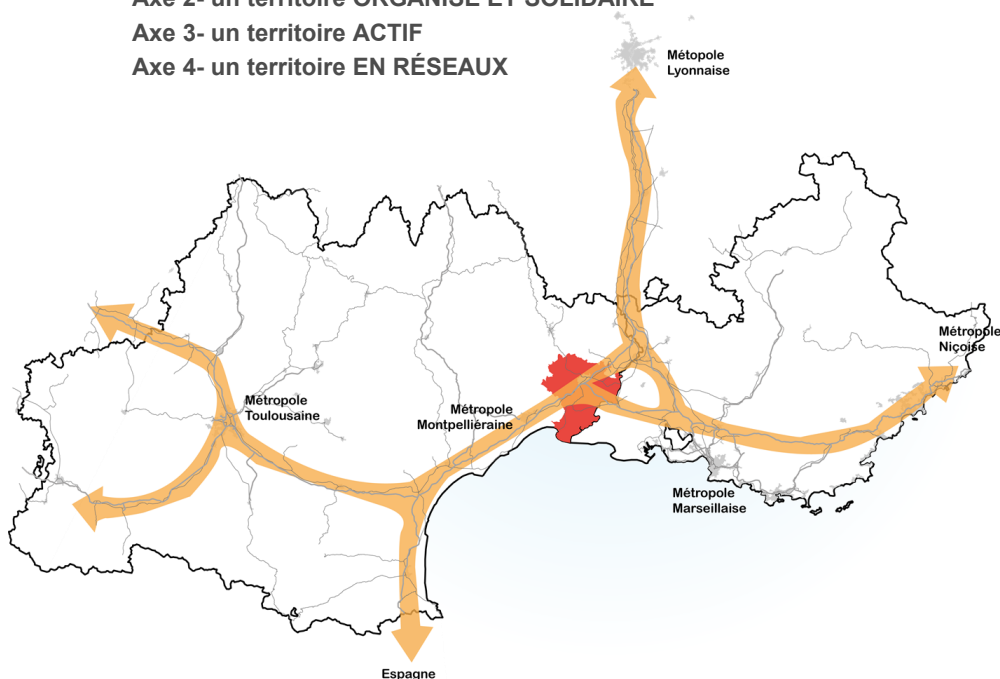
## Le PADD comporte 4 grands axes stratégiques

Axe 1- un territoire de RESSOURCES

Axe 2- un territoire ORGANISÉ ET SOLIDAIRE

Axe 3- un territoire ACTIF

Axe 4- un territoire EN RÉSEAUX



## Éléments clés du PADD



448 000 habitants en 2030  
Croissance de +1% par an  
(+73 000 habitants)



+ 38 000 logements (2018-2030)  
Soit + 3000 logements par an  
20% de logements sociaux



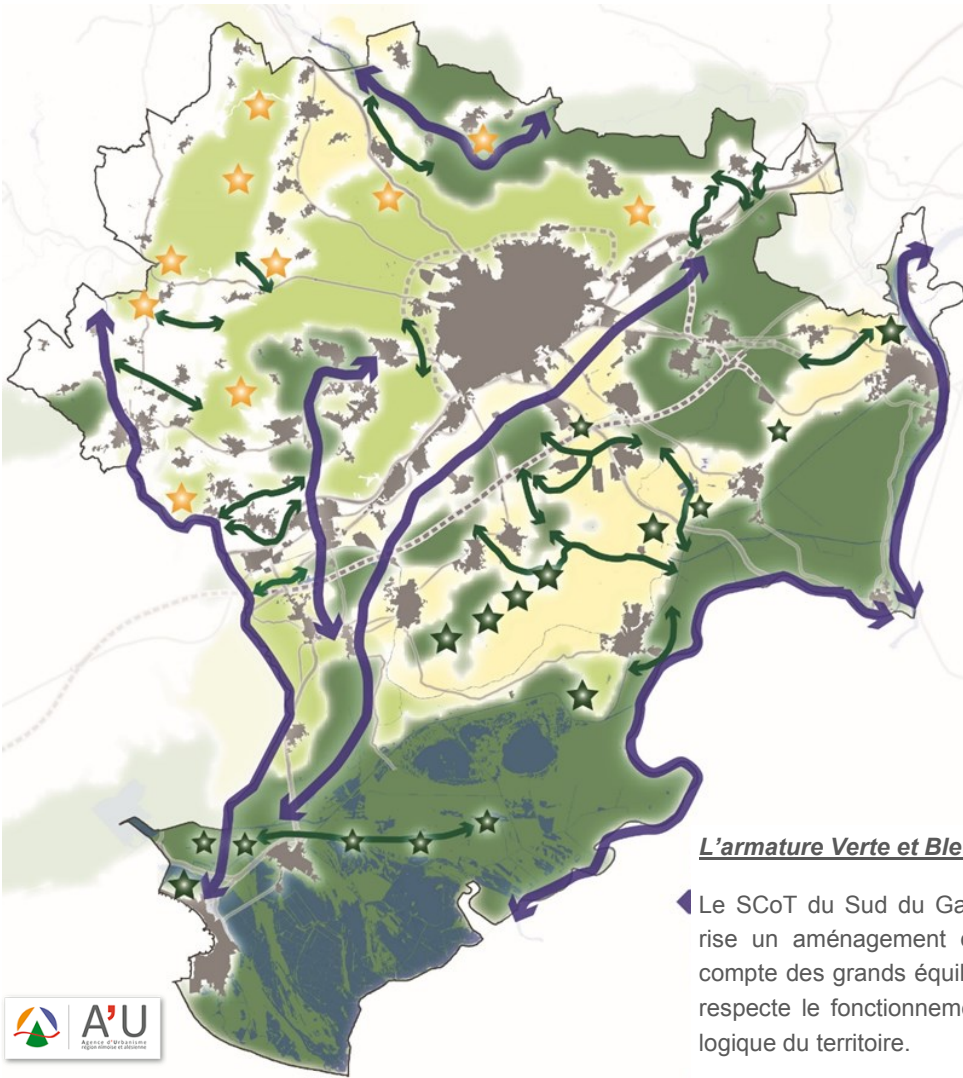
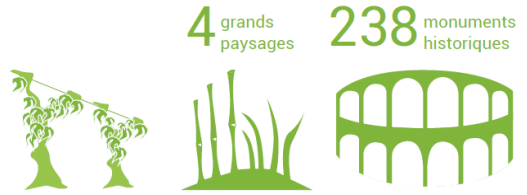
+ 10 000 emplois

**AXE 1 : UN TERRITOIRE DE RESSOURCES**

Le SCoT du Sud du Gard couvre un vaste territoire composé d'une mosaïque de milieux naturels et de paysages qui sont autant de ressources et de richesses pour le territoire (biodiversité, agriculture diversifiée, loisirs-tourisme) : le littoral et la Camargue, les collines cultivées des Costières, les plaines entre Rhône et Vidourle, les garrigues et plaines du nord et les gorges du Gardon. Parfois menacés par une urbanisation galopante, souvent fragiles, leur exploitation est à maîtriser.

Le SCoT propose de mieux préserver ce socle environnemental et paysager du territoire, tout en confortant les activités qui participent à leur valorisation (comme l'agriculture par exemple). Pour cela, il identifie sa trame verte et bleue et hiérarchise ses enjeux paysager, écologique, agricole, liés aux risques naturels. Il met en place des principes de préservation, de reconquête, de limitation de la consommation d'espace, ou encore de valorisation du cadre de vie des habitants.

Le SCoT inscrit le territoire dans la transition écologique: il contribue à la lutte contre le changement climatique en améliorant la sobriété énergétique dans les aménagements et la construction, en développant les énergies renouvelables, en favorisant la cohérence entre urbanisme et développant les transports en commun.



- Les coeurs de biodiversité
- ↔ Les principales continuités aquatiques
- Les ensembles naturels patrimoniaux
- La mosaïque agricole
- ★ Les secteurs boisés en plaine
- ★ Les secteurs de garrigues ouvertes
- ↔ Les corridors écologiques potentiels

**L'armature Verte et Bleue**

Le SCoT du Sud du Gard favorise un aménagement qui tient compte des grands équilibres, et respecte le fonctionnement écologique du territoire.

**Les objectifs du PADD**

**Objectif 1-** Préserver le socle environnemental et paysager du territoire

**Objectif 2-** Maintenir les espaces agricoles comme support d'une activité productive et éviter leur surconsommation par l'éparpillement des développements urbains

**Objectif 3-** Préserver et gérer de façon durable les ressources du territoire

## AXE 2: UN TERRITOIRE ORGANISÉ ET SOLIDAIRE

Le PADD organise le développement et l'aménagement du territoire en définissant son armature urbaine. Celle-ci hiérarchise les rôles et fonctions de chaque commune au regard de leur population, localisation (rural, périurbain, urbain), niveau d'équipement et accessibilité aux transports, services et commerces. Elle se base sur une organisation et une cohésion autour de l'étoile ferroviaire, la prise en compte de différentes échelles (le Sud du Gard et sa polarité de Nîmes, les liens vers les territoires voisins et au sein des 7 bassins de vie de proximité) ainsi qu'une compréhension des rôles de chaque commune dans le fonctionnement du territoire.

Sur la base de l'armature urbaine, le SCoT décline des objectifs pour la production de logements, d'équipements et de densité, en cohérence avec les besoins et la sensibilité du territoire.

- ⇒ Nîmes et sa première couronne forment le cœur d'agglomération
- ⇒ Beaucaire, Vauvert, le Grau du Roi et Sommières sont des pôles d'équilibres
- ⇒ Saint-Génies-de-Malgoirès, Calvisson, Caveirac, Vergèze, Saint-Gilles, Aigues-Mortes et Bellegarde constituent des pôles structurants de bassin de proximité.
- ⇒ Les petites villes et les villages reliés ou non à l'étoile ferroviaire.



**Les 7 bassins de proximité**

### Les objectifs du PADD

**Objectif 1**– s'appuyer sur les bassins de proximité pour moduler les dynamiques sociodémographiques et la production de logements

**Objectif 2**– faire évoluer l'armature territoriale du SCoT 1 pour l'adapter aux dynamiques observées

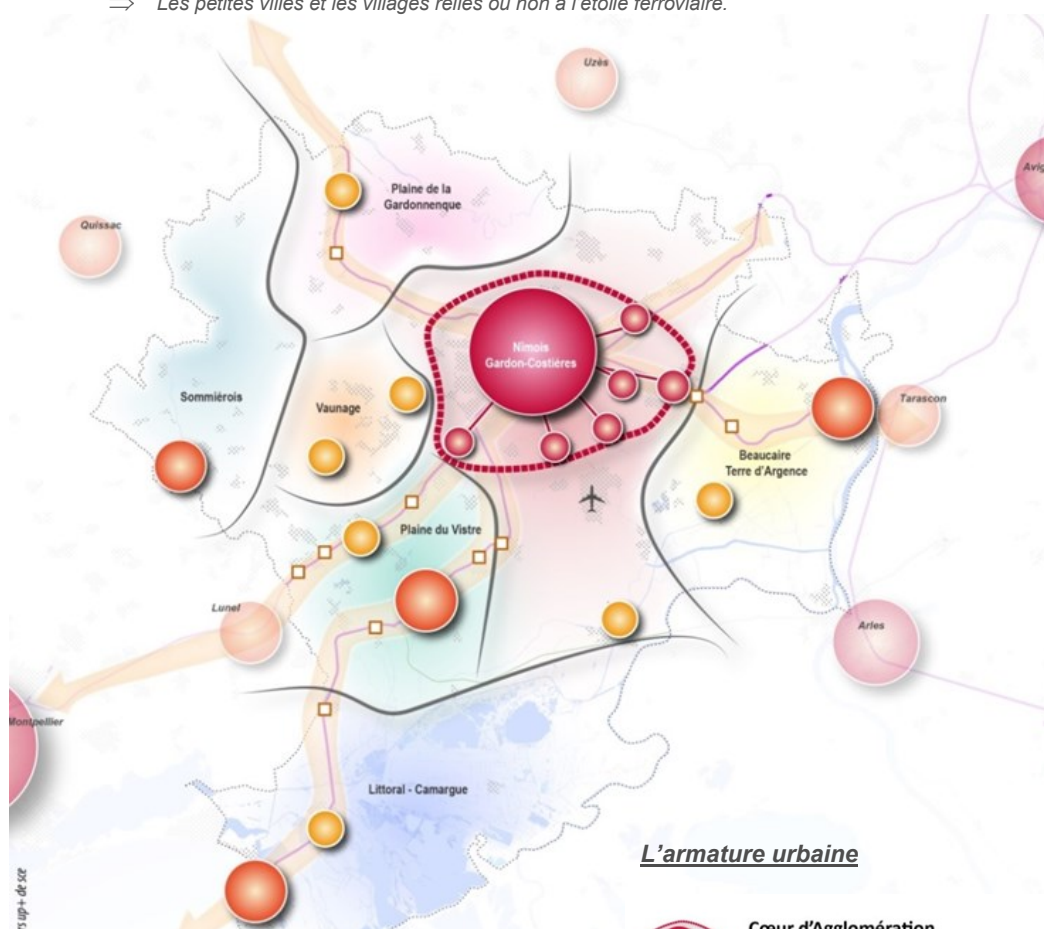
**Objectif 3**– favoriser une politique d'implantation d'équipements au plus près des habitants

**Objectif 4**– changer les modes de construction pour favoriser des projets d'excellence urbaine et environnementale, et ainsi améliorer la qualité du paysage urbain

**Objectif 5**– Des cœurs de ville à protéger, revaloriser, repeupler, réactiver...

**Objectif 6**– Une limitation de la consommation foncière par mobilisation des ressources des tissus urbains existants et des projets d'extension économes en espace

**Objectif 7**– Diversifier l'offre en logements sur le territoire



### L'armature urbaine

**Pôles structurants de bassin de proximité**  
(Rayonnement à l'échelle du bassin)

**Autres communes connectées au réseau TC et support de développements**

**Cœur d'Agglomération**  
(ville centre et 1ère couronne)  
Rayonnement territorial / régional

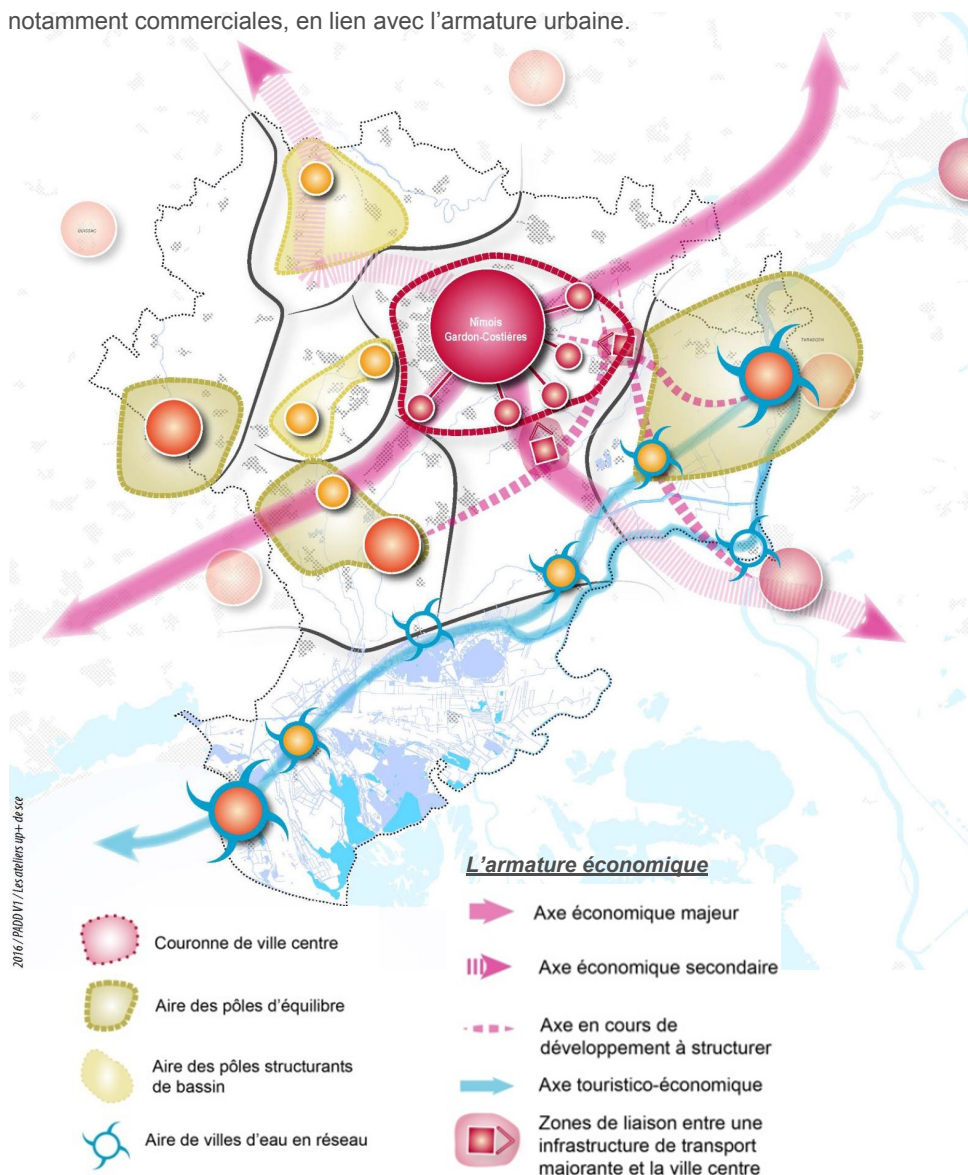
**Pôle d'équilibre**  
(Rayonnement à l'échelle d'un ou plusieurs bassins et interface avec les autres territoires)

### AXE 3: UN TERRITOIRE ACTIF

Le PADD ambitionne de bâtir une véritable stratégie de développement économique à l'horizon 2030. Dans un contexte géographique et institutionnel en pleine évolution, le SCoT Sud Gard cherche à se positionner et à faire évoluer son modèle économique : économie présentielle, du savoir, de la recherche et de l'innovation, la production industrielle, la logistique, le tourisme, les services, le commerce, l'agriculture, les NTIC et le numérique...

Pour cela, il définit un schéma d'organisation de l'armature économique. Le but est favoriser l'implantation d'activités, organiser leur déploiement de façon cohérente et complémentaire pour ne pas laisser passer des opportunités intéressantes pour le territoire, tout en évitant une surconsommation d'espace.

Pour cela, le PADD aborde les logiques d'allocations d'espaces entre les différentes activités économiques du territoire. Au travers de son futur Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), le SCoT Sud Gard entend afficher la localisation préférentielle de certaines activités, notamment commerciales, en lien avec l'armature urbaine.



#### Les objectifs du PADD

**Objectif 1**– bâtir une stratégie économique « SCoT 2030 »: se positionner et faire évoluer le modèle économique

**Objectif 2**– avoir une stratégie commerciale qui répond aux besoins estimés et qui s'accorde avec l'armature urbaine

**Objectif 3**– fixer des critères de localisation préférentielle des commerces

**Objectif 4**– mettre en place une véritable stratégie de développement touristique

**Objectif 5**– guider la stratégie d'aménagement économique via des principes généraux

**Objectif 6**– Une armature économique adossée à l'armature urbaine

**Objectif 7**– Spatialiser les grands secteurs liés à la compétitivité du territoire: produire, innover, capter les flux extérieurs

**AXE 4: UN TERRITOIRE EN RÉSEAUX**

Le projet du territoire s'appuie sur le renforcement de l'étoile ferroviaire en couplant effort d'urbanisation et amélioration de la performance des services de transport. En complément de la voie ferrée, le SCoT établit une stratégie de développement de l'offre en transport en commun qui soit diversifiée et transversale. Le SCoT localise les espaces d'interfaces multimodales qui ont un rôle à jouer aux échelles régionales comme locales (lieux de rencontre de plusieurs modes de transports: train, car, voiture, modes doux).

Pour encourager et fluidifier l'usage des transports en commun, le SCoT Sud Gard affiche sa volonté d'agir aussi sur les infrastructures routière saturées, de promouvoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture (mode doux) et la valorisation de l'offre fluviale.

Parmi les grands projets du territoire dont tient compte le PADD, on note la réalisation de la gare TGV Manduel-Redessan et la ligne LGV, les contournements de Nîmes et le programme « port en réseau » qui favorisera la navigation fluviale. Il affirme aussi la volonté des élus de voir la ligne de train de la « rive droite du Rhône » rouverte au transport de voyageurs.

**Compléter le réseau viarie pour le rendre plus efficace**

- Voie de transit d'intérêt intercommunales / relations entre les bassins de vie
- Voies de liaisons intercommunales
- ■ ■ ■ Projet de contournement nord de Nîmes (moyen terme)
- ■ ■ ■ Projet de contournement nord de Nîmes (long terme)
- □ Echangeur existant / en projet
- ..... Projet de renforcement viarie

**La navigation fluviale & nautique : une spécificité à valoriser**

- Canal de navigation à valoriser
- Port existant ou en projet (pêche ou nautique)
- Port en projet et en extension
- ▬ Rabattement des axes routiers sur les ports

**Vers une trame dédiée aux modes actifs à «grande échelle»**

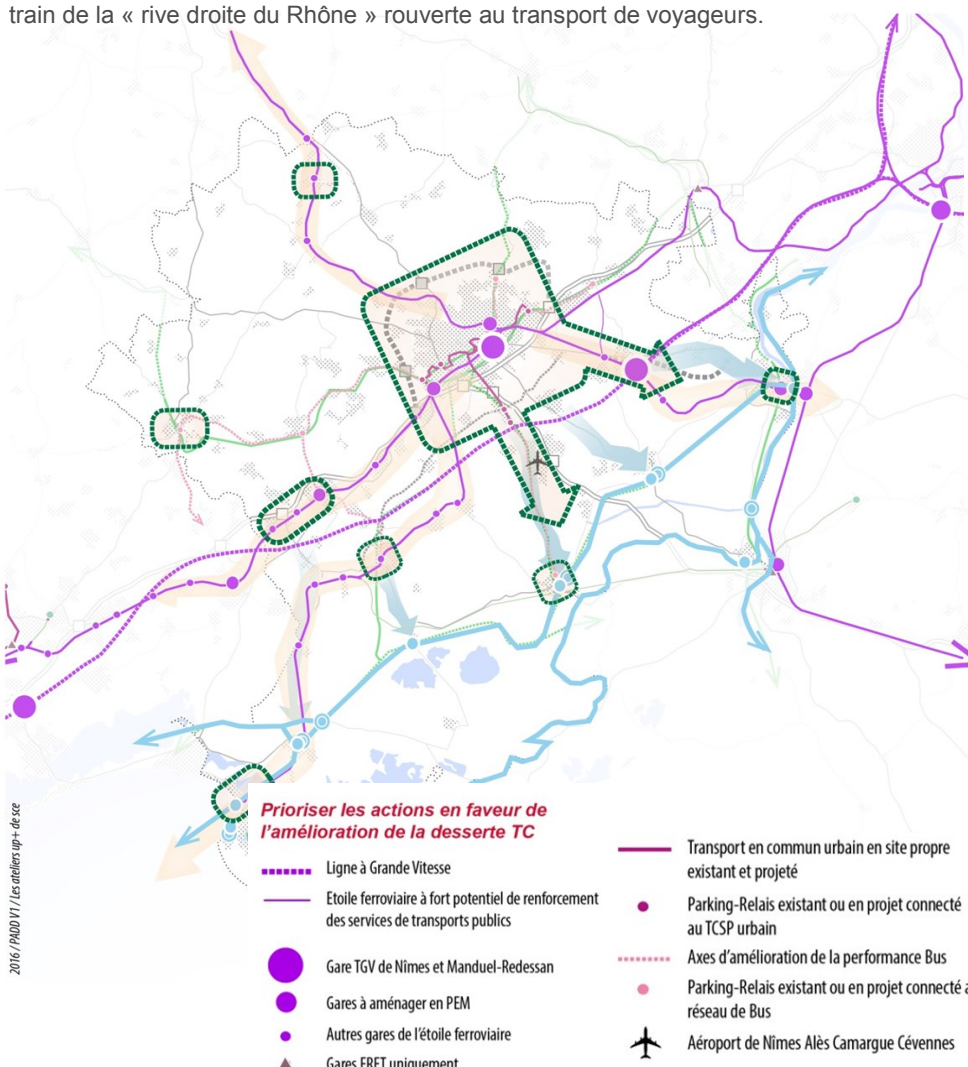
- Voies vertes existantes ou à créer

**Les « interfaces » stratégiques**

- Les interfaces multimodales : portes d'entrées du territoire

**Les corridors urbains**

- ▬ Les corridors d'intensification urbaine adossés à l'étoile ferroviaire



**Prioriser les actions en faveur de l'amélioration de la desserte TC**

- Ligne à Grande Vitesse
- Etoile ferroviaire à fort potentiel de renforcement des services de transports publics
- Gare TGV de Nîmes et Manduel-Redessan
- Gares à aménager en PEM
- Autres gares de l'étoile ferroviaire
- ▲ Gares FRET uniquement
- Transport en commun urbain en site propre existant et projeté
- Parking-Relais existant ou en projet connecté au TCSP urbain
- Axes d'amélioration de la performance Bus
- Parking-Relais existant ou en projet connecté au réseau de Bus
- ✈ Aéroport de Nîmes Alès Camargue Cévennes

**Les objectifs du PADD**

- Objectif 1**— les échelles de la mobilité du territoire du Sud Gard: vers une stratégie de développement de l'offre en transport en commun performante
- Objectif 2**— compléter le réseau viarie pour faciliter les déplacements et limiter les saturations
- Objectif 3**— accompagner et valoriser l'offre portuaire maritime et fluviale du territoire
- Objectif 4**— promouvoir et faciliter les modes de déplacements alternatifs aux sein des bassins de proximité
- Objectif 5**— proposer les conditions nécessaires à de nouvelles pratiques du territoire

2016 / PADD V1 / Les ateliers up+ de sce